

REMPART, la restauration et la réutilisation du patrimoine

A l'égard du patrimoine, l'ambition de l'Union REMPART est double : elle veut le restaurer et l'animer.

En effet, une action de restauration n'est complète que si elle intègre, dans son projet, une finalité pour son objet. Si bien restaurés soient ils, le bâtiment, le site naturel (ou archéologique) qu'elle concerne retourneront vite à l'état antérieur de dégradation, si une utilisation justifiée et un accord avec la société actuelle n'est pas trouvé.

Qu'il s'agisse d'un élément du patrimoine architectural (monumental ou utilitaire), de ruines, de vestiges archéologiques ou d'objets mobiliers, il faut chercher quelle forme de réhabilitation pourra succéder à la restauration, harmoniser l'une à l'autre et réussir son intégration dans le milieu. Cette recherche peut envisager les formes traditionnelles d'utilisation, mais doit aussi s'ouvrir hardiment à l'innovation. En cela, les associations peuvent exercer largement leur capacité de proposition.

Le respect du bâtiment

Lorsqu'il s'agit de bâtiments couverts ou susceptibles d'être couverts, la fonction nouvelle peut être la même que celle d'origine, mais bien souvent cela n'est pas possible. Dans ce cas, on peut imaginer diverses solutions, mais il faut qu'elles respectent le bâtiment.

En effet, il serait fâcheux de lui faire subir des transformations architecturales trop importantes qui pourraient nuire à l'esthétique et dénaturer son authenticité, il s'agit de restaurer, parfois de reconstituer, non de reconstruire.

Aussi, les aménagements, y compris intérieurs, nécessaires à de nouvelles fonctions devront-ils être discrets et ne pas rompre l'harmonie créée par les premiers bâtisseurs.

Lorsqu'il s'agit de ruines, il ne peut être question de rebâtir les parties disparues de l'édifice. Sauf cas exceptionnel, la restauration doit d'abord permettre la conservation définitive sans gêner l'étude archéologique souhaitable. Puis l'on peut prévoir une animation touristique et pédagogique compatible avec la nature de l'édifice et sa situation géographique en respectant les aspirations de la population locale.

Il est bon de réfléchir à la finalité dès le début des travaux car des détails que l'on pourrait éliminer dans un premier temps s'avéreront parfois très utiles pour la nouvelle utilisation.

De même, les aménagements intérieurs doivent être conçus en fonction du projet d'utilisation.

L'intégration dans le milieu

La réhabilitation doit être utile à la communauté locale où se trouve le site ou le bâtiment, c'est d'ailleurs comme cela qu'elle en prendra soin.

Il ne s'agit pas de créer un centre culturel, un musée ou tout autre chose pour se faire plaisir, sans se préoccuper de savoir s'il sera fréquenté par la population locale, mais de donner vie au bâtiment ou au site et de faire qu'il redevienne utile pour tous.

Aussi, convient-il, avant d'arrêter définitivement le projet de finalité de la restauration, de bien connaître le milieu environnant : le type de population, les ressources existantes, les besoins...

Il faut veiller absolument à ne pas déposséder la population de cet élément de son patrimoine architectural et humain qui constitue une partie de son histoire.

Néanmoins, il existe des cas, où l'intégration à la vie locale est difficile, voire impossible : le bâtiment ou le site est très éloigné de tout lieu d'habitation, ou il est trop important par rapport à son lieu d'implantation.

Texte d'Orientation Générale adopté par l'A.G. de Châtel le 10 juin 1984.